



## ÉPREUVES D'ADMISSION

BPJEPS spécialité animation, mention animation culturelle

Centre de formation – Théâtre en Miettes

40 rue Joséphine, 33 300 Bordeaux

### ▼ DURÉE DE LA FORMATION

- ◇ Formation théorique : 630 heures + 21 heures de positionnement
- ◇ Formation en entreprise : 1 116 heures

### ▼ COÛT DE LA FORMATION

- ◇ Formation au BPJEPS : 6 930 € TTC
- ◇ Coût horaire de formation : 10,93 €

### ▼ ÉPREUVES D'ADMISSION

- ◇ Date limite de remise des dossiers de candidature : 2 juin 2021 ou 1<sup>er</sup> septembre 2021
- ◇ Épreuves d'admission : 16 & 17 juin 2021 ou 9 & 10 septembre 2021

### ▼ FORMATION

- ◇ Début de la formation : 22 septembre 2021 (positionnement du 22 au 24 septembre)

## 1. ENTRETIEN – LES EXIGENCES PRÉALABLES

Les exigences préalables pour entrer en formation dans la spécialité « animation culturelle » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport ont pour objectif de vérifier que le-la candidat-e possède les prérequis pour accéder à la formation.

Chaque candidat-e doit prendre un rendez-vous préalable et bien en amont des épreuves d'admission, avec Dominique Unternehr, responsable du centre de formation, pour examiner les prérequis avant l'entrée en formation.

> 05 56 43 06 31 // [formation@theatreenmiettes.fr](mailto:formation@theatreenmiettes.fr)

Les prérequis sont les suivants :

- ◇ Candidat-e majeur-e
- ◇ 200h de pratique d'animation ou BAFA
- ◇ Brevet de secourisme (en cours de validité)
- ◇ Projet professionnel en accord à la formation et la mention visée

## 2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat-e envoie son dossier de candidature dûment comportant les informations suivantes :

- ◇ Les informations administratives et de civilité
- ◇ Les diplômes et qualifications
- ◇ La situation par rapport au BPJEPS (validation complète ou partielle)
- ◇ La situation professionnelle (à la date de constitution du dossier)
- ◇ Les financements et rémunérations envisagées
- ◇ La demande d'allègement de formation éventuelle

Présente, avec son dossier de candidature :

- ◇ Un récapitulatif de ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation.
- ◇ Une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur·trice culturel·elle
- ◇ Un descriptif de sa pratique personnelle dans un support technique d'activité culturelle (portfolio)

### Accompagné des pièces justificatives demandées :

- ◇ Photo d'identité récente
- ◇ Copie des diplômes, titres et qualifications
- ◇ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso)
- ◇ Copie de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale
- ◇ Copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

Les candidat·e·s qui auront été reçus aux exigences préalables et qui auront envoyé leur dossier de candidature seront convoqué·e·s pour les épreuves d'admission suivantes.

## 3. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

### ▼ ÉPREUVES ÉCRITES

#### > L'épreuve écrite de rédaction

Elle consiste à partir d'un document en lien avec l'animation ou les pratiques culturelles, à dégager les idées, à les exposer clairement et à les commenter.

Objectifs :

- ◇ Evaluer la capacité du candidat à comprendre et analyser un écrit
- ◇ Evaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit
- ◇ Mesurer le niveau d'écrit du candidat

Durée 2h / Notation sur 20 / Coefficient 1 / Chaque copie est anonyme

#### > L'épreuve de culture générale

Un questionnaire à choix multiples de 40 questions concernant le monde contemporain et son actualité, le domaine de la culture, le domaine de l'éducation populaire et autres connaissances. Chaque bonne réponse compte pour un point. La note finale sera moyennée sur 20.

Objectifs :

- ◇ Mesurer la capacité du·de la candidat·e à s'intéresser au monde contemporain
- ◇ Evaluer la culture générale du·de la candidat·e
- ◇ Evaluer les connaissances du·de la candidat·e dans le domaine culturel
- ◇ Apprécier les connaissances du·de la candidat·e de la notion d'éducation populaire
- ◇ Evaluer la capacité du·de la candidat·e à effectuer des choix

Durée 40 min / Notation sur 20 / Coefficient 1

## ▼ 2. ÉPREUVES ORALES

### > Parcours libre

Chaque candidat-e aura préparé une courte prestation de son choix, faisant appel à une pratique culturelle : monologue de théâtre, morceau de musique, chant, performance, brève chorégraphie, présentation sous forme de diaporama de réalisations en arts plastiques, photographie, etc.

Au terme de la présentation, le-la candidat-e expliquera son choix et parlera du lien qu'il entretient avec la pratique culturelle choisie.

Cet oral se déroule devant un jury composé de professionnel-le-s du spectacle, de personnalités du monde de l'animation, d'expert-e-s régionaux-ales.

Cette épreuve ne consiste en aucun cas à évaluer ou juger des capacités artistiques des candidat-e-s. Elle propose une situation originale pour évaluer leur comportement face à un public.

Objectifs :

- ◇ Évaluer la capacité des candidat-e-s à surmonter le trac, la pudeur, l'émotivité
- ◇ Évaluer la pertinence du choix au regard des éléments d'explication, la qualité de la préparation
- ◇ Apprécier les capacités du-de la candidat-e à restituer et à traduire son choix en actions et en paroles

Durée 5 à 10 min / Notation sur 20 / Coefficient 1

### > Entretien de motivation

Le dossier de candidature est présenté lors d'un entretien devant un jury de deux professionnel-le-s. Le-La candidat-e présente son parcours, son projet professionnel et ses motivations à entrer en formation BPJEPS animation culturelle. Il-Elle argumente le lien entre la mention choisie, son projet professionnel et son parcours personnel. Il-Elle est ensuite interrogé-e sur sa connaissance de la formation et sur l'évaluation qu'il-elle fait de la série des épreuves d'admission. Cette présentation doit durer entre 5 à 10 minutes.

Ensuite, le jury l'interroge sur son document, son parcours et ses motivations à suivre une formation d'animateur-trice à dominante culturelle. L'ensemble de l'entretien ne dépasse pas 20 minutes.

Les jurys sont composés de professionnel-le-s de l'animation ou du monde culturel : artistes, formateur-trice-s du Théâtre en Miettes/ professionnel-le-s de l'animation, expert-e-s de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Objectifs :

- ◇ Mesurer la capacité d'expression orale que possède le-la candidat-e et la facilité avec laquelle il-elle argumente ses choix et les défend.
- ◇ Evaluer l'adéquation entre le parcours du candidat, son projet professionnel et son projet de formation.

Durée 20 min / Notation sur 20 / Coefficient 2

Pour être admis-e en formation, le-la candidat-e doit totaliser une moyenne des notes supérieure ou égale à 10/20 et être présent-e sur la liste des 12 candidat-e-s retenu-e-s.

Une liste complémentaire est établie en cas de désistement d'un-e candidat-e admis-e en liste principale.

Plus d'informations :

Dominique UNTERNEHR

Responsable du centre de formation

Référent handicap

formation@theatreenmiettes.fr

05 56 43 06 31